

FONDS DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE

COVID-19

CADRE D'INTERVENTION

Le Fonds de Solidarité Communautaire est une démarche volontariste de la CA2BM qui s'inscrit en complément des mesures mises en place par l'Etat pour aider les entreprises et les travailleurs/salariés indépendants à faire face aux conséquences économiques, sociales et sanitaires de l'épidémie de COVID-19.

A travers ce dispositif, la CA2BM entend accompagner, sous la forme d'une subvention forfaitaire de 500 €, les chefs d'entreprises et travailleurs/salariés indépendants privés de ressources (ou exclus des dispositifs nationaux) et aider les TPE dans la mise en place des gestes barrières afin de leur permettre la poursuite ou le redémarrage de leur activité (aide à la mobilité des salariés pour l'accès aux chantiers, fourniture de masques et de gants...).

Bénéficiaires:

- Entreprise ayant son siège et exerçant à titre principal une activité commerciale, artisanale ou de services, sur le territoire de la CA2BM;
- Entreprises de moins de 3 ans (et de plus de 3 mois) ne se trouvant pas en procédure collective et à jour de leurs obligations sociales-fiscales ;
- TPE < 5 salariés ;
- Travailleurs/salariés indépendants déclarés par le biais du CESU;
- Non éligibles au Fonds de Solidarité (aide forfaitaire de 1 500 €);
- Bénéfice annuel imposable inférieur à 60 000 €;
- Le dirigeant ne bénéficie pas du maintien de l'allocation de pôle emploi (ARE);

Conditions d'éligibilité :

- Entreprises ayant subi une perte de chiffre d'affaires comprise entre 30 et 50% en mars 2020 par rapport à la moyenne des douze précédents mois (ou depuis la création pour les entreprises de moins d'un an);
- Travailleurs/salariés indépendants déclarés par le biais du CESU;
- Entreprises ayant dû mettre en place des mesures barrières afin de permettre la poursuite ou le redémarrage de son activité.

A noter que les entreprises autorisées à poursuivre leur activité et ayant pris la décision de la stopper sont exclues de cette aide.

<u>Intensité de l'aide</u> :

Versement d'une aide forfaitaire d'un montant maximum de 500 €. A noter toutefois que cette aide ne pourra être supérieure à la baisse de chiffre d'affaires/rémunération constatée ni aux ressources de l'entreprise/du salarié avant la crise.



Dossier de demande d'indemnisation

ENTREPRISE		
Nom de l'entreprise : N° de SIREN : _		
Date d'immatriculation : _		
Structure juridique de l'entrepi		
' '] SASU □ SAS □ Autres □ :	
Dans le cadre d'une société, ré	partition du capital social :	
	<u> </u>	<u> </u>
Nom Prénom	% de parts sociales	Rôle dans la société
		(dirigeant, associé, salarié)
Adresse du siège social de l'ent	renrise ·	
•		
Ville :	Cod	e postal : _
Courriel:		
Adresse du lieu d'exploitation (si différente du siège social) : .	
	Cod	
Préciser l'activité principale de		ie postai . _
·		
Nombre de salariés (hors appre	entis et stagiaires) : _	
DIRIGEANT		
<u> </u>		
Prénom :		
Date de naissance : _		
	-	
	. _ _ _	
	Cod	
Courriel:		



SITUATION DE L'ENTREPRISE

Êtes-vous éligible a l'Etat ? Oui □ Nor	au fonds de solidarité pour les TPE et les ind ı □	épendants mis en place par
Chiffre d'affaires 2	019 : €	
Chiffre d'affaires n	nensuel moyen 2019 :€	
Ou, pour les entre	prises de moins d'un an :	
Chiffre d'affaires n	nensuel moyen depuis la date de création :	€
Chiffre d'affaires d	e mars 2020 :€	
Bénéfice annuel in	nposable :€	
L'entreprise est-el Oui □	le en procédure collective ? Non □	
L'entreprise est-el Oui □	le à jour de ces obligations sociales et fiscale Non □	es au 29 février 2020 ?
Le dirigeant bénéf	icie-t 'il du maintien de l'allocation de pôle e	emploi ? Oui 🗆 Non 🗆
	t des dépenses engagées par l'entreprise po e des salariés, masques, gants) :	
	Nature de la dépense	Montant
SITUATION DU TR	AVAILLEUR/SALARIE INDEPENDANT DECLA	RE PAR LE BIAIS DU CESU
Rémunération 201	9:€	
Rémunération me	nsuelle moyenne 2019 :€	
Ou, pour les salarie	<u>és déclarés depuis moins d'un an :</u>	
Revenu mensuel n	noyen :	€
Revenu de mars 20	020 :€	
Revenu annuel im	oosable :€	
Le salarié bénéficie	e-t 'il de la mesure de chômage partiel	Oui □ Non □



Signature :

Pièce à joindre au dossier
 Extrait d'immatriculation de moins de 3 mois au R.C.S. (K-bis) ou au Répertoire des Métiers ou au registre des agents commerciaux ou, pour les micro-entrepreneurs un avis de situation au répertoire SIRENE de moins de 3 mois. Dernier bilan comptable pour les entreprises de moins d'un an. RIB de l'entreprise. Justificatifs des sommes engagées par l'entreprise pour la mise en place des gestes barrières.
Pour les travailleurs/salariés indépendants déclarés par le biais du CESU
 □ Nom et coordonnées de l'employeur (ou des employeurs); □ Justificatifs et/ou déclaration sur l'honneur des rémunérations perçues; □ Copie du contrat(s) de travail; □ Agrément simple (pour les entreprises).
Pièces complémentaires éventuelles
Vous pouvez également ajouter, si vous le jugez utile, toutes les pièces de nature à justifier de conditions particulières d'exploitation, et de manière générale, toutes les pièces de nature à établir la réalité des préjudices subis du fait de la crise sanitaire et le bien-fondé de la demande d'indemnisation.
La CA2BM se réserve le droit de demander à l'intéressé toute autre pièce jugée nécessaire à l'instruction du dossier.
En cas d'éligibilité de votre dossier, des pièces comptables complémentaires pourront éventuellement demandées.
Pour permettre l'instruction du dossier, vous vous engagez à fournir toutes les pièces demandées.
Je, soussigné (e) (Nom Prénom) atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur cette déclaration.
Fait à : le : / 2020



Le dossier dûment complété, daté et signé est à transmettre à l'adresse mail suivante : entreprises@ca2bm.fr

Pour toute demande de renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le service développement économique, emploi et formation de la CA2BM aux numéros suivants :

Fabienne RAMBUR: 06.13.36.52.33 (ou f.rambur@ca2bm.fr)

David DELATTRE: 06.58.42.03.33 (ou d.delattre@ca2bm.fr)

Les partenaires institutionnels locaux s'associent à cette initiative pour vous accompagner dans vos démarches. <u>Le dépôt de dossier peut également se faire auprès de ces organismes</u>. N'hésitez pas à les contacter aux adresses suivantes :



Edwige Guyomard au 06 45 65 86 20 ou par mail e.guyomard@cma-hautsdefrance.fr
Audrey Leleu au 06 99 65 54 76 ou par mail audrey.leleu@cma-hautsdefrance.fr



03 21 46 00 00 ou par mail covid19@littoralhautsdefrance.cci.fr



Anne-Sophie FLAHAUT – 03 59 61 77 99 - asf@bgelittoralopale.com



contact@initiative-montreuillois.fr

Le traitement de vos données à caractère personnel est mis en œuvre conformément aux dispositions de la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen (UE) dit RGPD n°2016/679. Conformément à ces textes vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au délégué à la protection des données de l'organisme dont vous dépendez.